

Conseil communautaire du 22 février 2016

Lieu : Le Piboullo – Ste Croix

Présents : Jean-Max ANDRE, Ardoine CLAUZEL, Gérard CROUZAT, Bruno DELDIQUE, Vincent DELORY, François FAURE, Pierre FESQUET, Josette GAILLAC, Philippe GODE, Annie GOISET, Jean HANNART, Emmanuel NGUYEN, Jean-Claude PIGACHE, Françoise SAINT-PIERRE, Denise SORIANO, Anne-Marie BAILLOU

Procurations : Madame PRATLONG représentée par Madame SAINT-PIERRE ; M. FOISY représenté par Madame GAILLAC ; M. PLAGNES représenté par Madame SORIANO

Absents excusés : Serge POUGET

Secrétaire de séance : Jean HANNART

Président de séance : Jean-Claude PIGACHE

Total des voix : 16 + 3 procurations = 19

1. Demande d'ajout de 4 points à l'ordre du jour :

- Motion SCDI
- Modification règlement Piboullo
- Location d'un gîte au VV pour l'accueil d'un interne en médecine
- Contrats territoriaux : plan de financement des actions SPANC

Approuvé à l'unanimité des membres présents

2. Approbation du compte-rendu du conseil du 15 janvier 2016

Approuvé à l'unanimité des membres présents

3. Tarifs et règlement de l'eau :

La communauté de communes, par délibération du 2 novembre 2015 a souhaité prendre la compétence eau et assainissement sur le secteur du Martinet. La Préfecture, par arrêté du 26 janvier 2016 a validé la modification des statuts de la collectivité dans ce sens suite aux délibérations favorables des communes membres.

Il s'agit d'approuver les tarifs de l'eau et le règlement de l'eau de manière cohérente avec la commune de Saint Etienne puisque les dispositifs se situent sur son territoire.

Tarifs :

Tarifs Eau :	
- Abonnement 1 an	70,00 €
- Abonnement ½ an	35,00 €
- Prix du m3 de 1 à 20 m3	3,50 €
- Prix du m3 au-delà de 20 m3	1,00 €
Tarifs Assainissement :	
- Abonnement 1 an	31,00 €
- Abonnement ½ an	15,50 €
- Prix du m3	0,56 €
Taxe Branchement :	
Eau	560,00 €
Assainissement	280,00 €
Remplacement ou enlèvement d'un compteur d'eau à la charge de l'abonné	80,00 €

2016_006 : adoption 16 pour 0 contre 3 abstentions

Règlement : ajourné

4. Compétence création et gestion de Maisons de Services au Public :

Rappel de la réunion du la réunion de bureau du 04 février 2016 en présence du directeur de la Maison départementale de l'emploi et de la cohésion sociale, des services de la Préfecture et de la conseillère départementale.

Les premières pistes sur lesquelles avancer :

La MSAP des Hauts Gardons :

Il appartient aux élus de définir un projet pour leur MSAP qui peut être envisagée de différentes manières :

- un site principal,
- dans plusieurs sites, avec une unité mobile, répartie en plusieurs points du territoire...!
- itinérante... ?

Il faudra étudier les possibilités de partenariat avec des associations locales ou qui interviennent localement : Quoi de 9, Foyers Ruraux, Demain sans fautes, Voisine, AIRDIE, ALODEAR, Relance...

Le projet doit répondre aux besoins des habitants et peut donc aussi reposer sur des actions ciblées : dynamisation de la vie associative (Point d'Appui à la Vie Associative), de la vie économique...

Il est important d'accompagner la dynamique qui se crée sur le lieu : croisement des différents organismes qui tiennent des permanences, des différents profils d'utilisateurs.

Premiers pas :

- Prendre la compétence en communauté de communes : création et gestion de Maisons de Services au Public. → Délibération
- Recenser les locaux disponibles et réflexion sur le choix des lieux en lien avec les habitudes de déplacement des habitants, études de faisabilité, contact avec l'OTI (piste à étudier en tenant compte des implications liées au classement de l'OTI)... La commune de St Etienne VF dispose de locaux accessibles sans trop de travaux.
- Mettre en cohérence les partenariats (échelon départemental et plus local, inventaire des permanences déjà existantes sur le territoire de la communauté de communes).
- Définir les besoins en temps de travail et en personnel (recruter deux animateurs permet une plus grande flexibilité).
- Etablir la liste des équipements informatiques et numériques.
- Etablir un premier budget prévisionnel des investissements et du fonctionnement.

Compte tenu des projets du territoire sur le sujet et la possibilité de prendre cette compétence optionnelle prévu dans la loi Notre à compter du 1^{er} janvier 2017, le Président propose à l'assemblée cette prise de compétence.

2016_007 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention

5. Convention sentier :

La collectivité a 16 sentiers en gestion propre. Un travail d'entretien et de balisage est effectué par les agents intercommunaux. Afin de pouvoir intégrer les critères des conventions Parc National des Cévennes/ CD48/CDT, il est nécessaire de passer une convention avec les propriétaires des parcelles que traversent les sentiers. Le Président propose à l'assemblée d'approuver une convention type. Le travail de recherche de propriétaires ne sera pas facile mais la validation de la convention type permettra de démarrer cette action. Les communes seront certainement sollicitées dans ce sens.

2016_008 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention

6. PLUI : conférence des maires :

Texte sur lequel, il est proposé de délibérer suite à la réunion de la Conférence des Maires du 01 février 2016 :

Une dynamique collective :

« Les élus des Hauts Gardons affirment comme un préalable indispensable à la construction du document que les élus des communes puissent prendre toute leur part au processus d'élaboration du PLUI en tant que dépositaires de la connaissance locale la plus fine de leur territoire communal. Les secrétaires de mairie seront associés à la démarche, sur un plan technique. »

Les principes d'une co-construction :

« Le PLUI doit être un cadre négocié pour traduire spatialement un projet politique communautaire et rendre

possible les projets des communes. »

« Il est convenu que la communauté de communes, dans une approche négociée, ne s'opposera pas aux évolutions souhaitées par les communes dans la mesure où celles-ci ne seraient pas contradictoires aux principes et objectifs débattus pour la construction du PLUi. »

« Il est affirmé que les élus seront dans une posture de critique constructive vis-à-vis des cadres réglementaires et qu'ils interrogeront leur pertinence au regard des spécificités de leur territoire et de leur projet politique. »

Les moyens d'y parvenir :

- Création d'un comité de pilotage du PLU intercommunal :

Il permet aux communes et à leur maire de participer aux travaux d'élaboration du PLUi. Il se réunira, tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi, autant que de besoin.

Ce comité de pilotage sera composé des 8 maires, des autres membres du bureau et éventuellement d'un représentant ou deux supplémentaires par commune, **désignés en conseil municipal**. Ces élus assureront le rôle de relais avec le reste de leur conseil municipal.

Si besoin, ce comité de pilotage sera élargi à des représentants de l'Etat ou d'autres partenaires et acteurs de l'aménagement du territoire. Il pourra mobiliser les commissions de la communauté de communes sur des thématiques particulières.

Ce comité assurera le pilotage général de l'élaboration du PLU intercommunal et les arbitrages éventuels, et préparera les dossiers à soumettre à la conférence intercommunale des maires et au conseil communautaire.

- Création d'un comité technique du PLUi :

Assurant le pilotage technique du projet, il comprendra le président et l' élu référent du projet, la chargée de mission de la communauté de communes, et les chargés de mission du Parc national des Cévennes et de la DDT. Ce comité technique sera force de proposition et alimentera les débats.

La conférence des maires des Hauts Gardons se réunira à la demande du président ou des maires à tout moment de la procédure et au minimum :

- pour préparer le débat d'orientation sur le PADD.
- avant le conseil communautaire arrêtant le projet de PLUi.
- avant le conseil communautaire approuvant le PLUi.

Planning de sélection du prestataire :

- La consultation a été lancée, le 21 janvier, la date de remise des plis est fixée au 03 mars. La commission d'appel d'offre est l'instance qui aura la responsabilité du choix du prestataire.
- La CAO d'ouverture des plis est fixée au **jeudi 03 mars à 15h**, à la communauté de communes. Une réunion intermédiaire est prévue **le lundi 14 mars, à 9h30** au Piboulou.
- Il est prévu que le bureau suive cette sélection et se réunisse notamment après les auditions, qui auront lieu le **21 mars au Piboulou** (bureau du 24 mars).
- Les élus sont invités à venir consulter les dossiers d'offre, à la communauté de communes, et à remplir une grille d'analyse.
- La CAO de choix du prestataire et le conseil communautaire seront programmés en fonction du temps nécessaire à la sélection et de la disponibilité des élus dans la semaine du 21 mars ou celle du 29 mars.
- Richard Bouat, Jean Hannart et Serge Pouget se sont proposé pour aider Floriane à construire la grille de sélection des offres (une réunion de travail est proposée le lundi 29 février, à 11h, à la communauté de communes).

Premières actions de concertations :

- Une feuille d'information adressée à la population d'ici le mois d'avril (quand les élus seraient disponibles pour y travailler ?)
- Une accroche pour susciter la participation : autour de la photographie :
1-Recueil de photographies anciennes auprès de la population, un élu par commune volontaire (travail déjà fait à St Martin) qui va rencontrer les gens pour leur emprunter leurs photographies, en discuter, et qui reprend une photo du même point de vue. La proposition a retenu l'attention des élus de la conférence des maires, reste à mobiliser un élu ou un habitant pour faire le travail de collecte des photographies. **L'appel peut être lancé au prochain conseil communautaire.**

→ Une exposition ou un diaporama sur l'évolution de nos paysages, de nos villages... pour questionner sur l'avenir du territoire, qui pourraient être présentés lors de la première réunion publique.

2-Un appel à l'envoi de photographies prises par des habitants du territoire, (photos accompagnées d'une légende), qui pourrait être lancé dans la première feuille d'info.

→ Ces photographies pourraient constituer une exposition ou un diaporama qui pourraient être présentés lors de la première réunion publique.

3-Et à l'attention des enfants et adolescents : quel partenariat à mettre en place avec les écoles, le collège du territoire, sur quelles thématiques, quelle durée, en temps scolaire ou périscolaire, liens possibles avec le Parc

national ? Les élus présents à la conférence des maires souhaitent que cette piste soit creusée par Floriane, en prenant de premiers contacts avec les enseignants. Il est important de réfléchir à la finalité de l'animation pour que le public mobilisé le soit dans un objectif précis qui puisse déboucher sur une réalisation concrète (impacter réellement le PLUI).

2016_009 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention

7. Budget : engagement ¼ des dépenses d'investissement :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Principal :

Montant budgétisé en dépenses d'investissement pour l'année 2015 : 749 008 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »), (25% = 187 252 € montant maxi)

Il est proposé au conseil communautaire de faire application de cette possibilité à hauteur de 67 000.00 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- *chapitre 21, opération 000* (achat de matériel) : 5 000,00 €
- *opération 38* (réseaux d'eau et d'assainissement) : 5 000,00 €
- Logement Le Plan *opération 41* : 750.00 €
- Restaurant du Martinet *opération 43* : 2 000,00 €
- PLUI *opération 46* : 4 250 €
- Garage intercommunal *opération 48* : 50 000 €

Total : 67 000.00 €

2016_010 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention

Budget OM :

Montant budgétisé en dépenses d'investissement pour l'année 2015 : 251491 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »), (25% = 62 873 € montant maxi)

Il est proposé au conseil communautaire de faire application de cette possibilité à hauteur de 24 500.00 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- chapitre 21, opération 000 (achat de matériel dont caisses palette) : 20 000.00 €
- chapitre 13 (déchetterie) : 4500.00 €

Total : 24 500.00 €

2016_011 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention

8. Convention salle polyvalente de la Passerelle :

La communauté de communes à travers les animations proposées dans le cadre du site Natura 2000 aura besoin de la salle polyvalente de la Passerelle. Il est proposé de passer une convention pour 3 mois (mars avril mai) en 2016 avec un coût de 249 € (1000 €/12 mois x 3 mois = 249 €)

2016_012 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention

9. Association La Logeuse :

L'association la Logeuse est une structure nouvellement créée sur la commune de Saint Martin de Lansuscle. Elle a pour objectif la recherche d'alternatives au logement favorables à l'installation de nouvelles familles. La communauté de communes a été sollicitée pour soutenir ce projet. Il est demandé aux élus communautaires de

valider un principe de soutien au projet de l'association. A noter que l'association va demander une subvention de fonctionnement à la collectivité et que M. le maire de St Martin soutient également le projet.

Le conseil communautaire approuve la proposition du Président d'adresser un courrier de soutien au projet de l'association La Logeuse

10. Lavoir St Etienne : choix du maître d'œuvre et lancement du projet

Pour rappel, le dossier a été relancé et fait l'objet de demande de subvention DETR pour 2016, la subvention du CD48 étant déjà acquise à condition que les travaux soient terminés en novembre 2016. Les élus ont validé le plan de financement en conseil du 17 décembre 2015.

Une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée, le Cabinet Gaxieu a fait l'offre la plus économiquement avantageuse. Il est proposé d'attendre d'avoir l'accord de DETR pour lui demander de commencer sa mission.

Il s'agit de valider l'offre de maîtrise d'œuvre du Cabinet Gaxieu, de lancer l'opération sous réserve de l'obtention des financements et d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

2016_013 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention

11. Modification règlement du Piboulio :

Il est proposé de rajouter dans le règlement du Piboulio la prise en charge par les associations qui en font la demande, de l'abonnement et de la consommation du compteur forain (tarif jaune : abonnement 126 €)

2016_014 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention

12. Convention location gîte pour interne en médecine :

Les propriétaires du Village de Vacances du Martinet proposent la location d'un studio pour permettre l'accueil d'un interne en médecine. La proposition est de 3000 € par an.

2016_015 : adoption 18 pour 0 contre 1 abstention

13. Contrats Territoriaux : Plan de financement des actions SPANC

Les projets présentés dans le cadre des contrats territoriaux ont été validés lors de la séance du conseil du 2 novembre 2015. Suite à la signature du contrat pour le territoire, il est nécessaire de transmettre les dossiers de demande de subvention pour tous les projets (déjà transmis dossier déchetterie, garage, accessibilité E/B). Rappel des actions SPANC :

- Mise en place du SPANC :

Dépenses prévisionnelles :	
Achat et mise en place de logiciel de gestion du SPANC :	2 138.00 €
Formations de l'agent technique en charge de la mission :	4 440.00 €
Achat de matériels :	16 151.98 €
Achat de véhicule :	15 886.41 €
Achat d'un ordinateur :	504.17 €
TOTAL	39 120.56 €

Subvention contrat territorial : 12 300 € (50% de la dépense plafond maxi 12300 €)

2016_016 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention

- Réhabilitation d'ANC :

Dépenses prévisionnelles :
Coût de l'opération : 10 dossiers x 7000 € dépense plafonnée par dispositif = 70 000€

Subvention contrat territorial :
70% de 70 000 € = 49 000 € :
Agence de l'Eau 10 dossiers x 3000 € = 30 000 €
Département 10 dossiers x 1900 € = 19 000 €

2016_017 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention

14. Motion SDCI :

Le Président présente la synthèse de la réunion de la CDCI qui a confirmé le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet avec la fusion des 3 intercommunalités (Mont Lozère, Vallée

Longue et Hauts Gardons). Il est proposé de transmettre au Préfet une motion indiquant l'étonnement et la désapprobation des élus du territoire. Les élus souhaitent également faire une communication dans la presse locale.

2016_018 : adoption 19 pour 0 contre 0 abstention

Questions diverses :

- SDCI : compte rendu de la réunion de la CDCI du 12 février 2016
- Point sur le projet garage intercommunal
- Commission finances : compte rendu de la réunion du 19 février 2016
- Copil Piboulis : compte rendu de la réunion du 15 février 2016
- Collection Numa Bastide : don de la collection (cf. note)
- Rappel des réunions :
 - Commission tourisme le 25/02/16 à 10h00 à la communauté de communes (bureau thématique sur choix des 4 sentiers en plaquette OTI pour 2016)
 - Commission agriculture le 1/03/16 à 14h00 à la communauté de communes
 - Bureau thématique le 3/03/16 à 10h00 au Piboulis : accueil population/développement économique
 - CAO ouverture des plis PLUI le 3/03/16 à 15h00 à la communauté de communes

Séance levée à 20 h 15